



Jouarre, le 17 septembre 2026

CONVOCATION

Objet : Conseil Municipal du 25 septembre 2026

Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à participer à la séance publique du Conseil Municipal de Jouarre qui aura lieu le :

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026

2026-09-001 : approbation du compte financier unique 2025 - budget commune

2026-09-002 : affectation de résultat 2025 sur 2026 - budget commune

2026-09-003 : modification des taux d'imposition des taxes directes locales – année 2026

2026-09-004 : attribution d'une subvention au centre communal d'action sociale – exercice 2026

2026-09-005 : subventions aux associations – exercice 2026

2026-09-006 : budget primitif 2026 – prise d'acte du budget réglé et rendu exécutoire par le préfet

2026-09-007 : fongibilité des crédits – virements de crédits de chapitre à chapitre au sein des sections de fonctionnement et d'investissement - budget commune

2026-09-008 : décision modificative n° 1 – budget « commune » - acquisition ventilateurs écoles et centre de loisirs

2026-09-009 : acquisition de 20 équipements de rafraîchissement et demande de financement auprès d'EDF – dispositif été 2026

2026-09-010 : approbation du compte financier unique 2025 - budget usages Courcelles et Vanry

2026-09-011 : affectation de résultat 2025 sur 2026 - budget des usages Courcelles et Vanry

2026-09-012 : budget primitif 2026 – budget annexe usages Courcelles et Vanry - prise d'acte du budget réglé et rendu exécutoire par le préfet

2026-09-013 : fongibilité des crédits – virements de crédits de chapitre à chapitre au sein des sections de fonctionnement et d'investissement – budget annexe usages Courcelles et Vanry

2026-09-014 : décision modificative n° 1 – budget « des usages Courcelles et Vanry » - modification de l'affectation de résultat

ORDRE DU JOUR suite

- 2026-09-015 : cession de la parcelle cadastrée section AE n°277 – rue Jehan de brie
- 2026-09-016 : approbation d'une convention de réalisation et de mise à disposition à titre gratuit du site internet de la commune de Jouarre avec FORMCODEUR
- 2026-09-017 : suppression de trois régies de recettes de la commune
- 2026-09-018 : fixation des tarifs des emplacements pour la manifestation consacrée aux produits locaux
- 2026-09-019 : adhésion au dispositif « participation citoyenne » et autorisation de signature du protocole
- 2026-09-020 : régularisation des modalités de paiement du solde du prix d'acquisition de l'immeuble sis 4 bis rue du général Leclerc – autorisation de paiement du solde en trois échéances
- 2026-09-021 : prise de connaissance de la fiche communale PLUI de suivi
- 2026-09-022 : approbation de l'avenant n° 1 à la convention et au procès-verbal contradictoire de mise à disposition des locaux de l'office de tourisme
- 2026-09-023 : fixation de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal à caractère commercial
- 2026-09-024 : approbation du règlement intérieur de l'étude surveillée – année scolaire 2026-2027
- 2026-09-025 : approbation d'une convention de partenariat avec l'association « les 3a – amour absolu pour les animaux » relative à la gestion des animaux errants
- 2026-09-026 : instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)
- 2026-09-027 : prise en charge des frais de déplacement, de formation et des frais liés aux visites médicales professionnelles

DÉCISIONS MUNICIPALES

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Gabriel DAGORN**



POUVOIR (VOTE)

Je soussigné (e), M.....

donne pouvoir à

de me représenter à la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2026 à 20h00, de prendre part à toutes les délibérations, émettre tout vote et signer tout document.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une quelconque raison.

Fait à Le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer